



Mairie de Remouillé
1 rue de l'Hôtel de Ville
44140 REMOUILLE

2023-11-CIM

A rappeler pour toute correspondance
cimetière communal
Carré : H
Allée 2
Tombe 11

**CONCESSION de TERRAIN n° 337
(Caveau)**

Le Maire de la commune de REMOUILLE (Loire-Atlantique),
VU les dispositions du code des communes et du code général des collectivités territoriales,
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 7 juillet 2023 fixant le tarif des concessions funéraires,
VU la demande de Monsieur Thierry BERTIN, 32 Rue du Moulin, 44140 LE BIGNON, déposée en Mairie le 4 octobre 2023,

ARRÊTE

Article 1 : La Commune de REMOUILLE accorde à Monsieur Thierry BERTIN et sa famille, domicilié 32 Rue du Moulin, 44140 LE BIGNON, le renouvellement de l'emplacement au cimetière communal d'un caveau au nom de la famille BERTIN-BOSSIS

Les références sont les suivantes :

Carré : H Allée : 2 Emplacement : 11
Concession n°337

Article 2 : Cette concession est accordée pour une durée de **30 ans, à compter du 12 mai 2019 et expirant le 11 mai 2049**

Article 3 : La présente concession est accordée moyennant la somme de **354 euros** qui sera versée au Receveur Municipal de la Mairie de REMOUILLE.

Article 4 : Un exemplaire du présent arrêté sera notifié au Titulaire et au Receveur Municipal.

Fait à Remouillé, le 4 Octobre 2023
Le Maire,
Jérôme LETOURNEAU



Notifié le 15/10/2023
Signature :

NOTA : tout changement d'adresse devra être notifié à la Mairie, mais il appartient impérativement aux ayants droit de renouveler la concession à son terme.